AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2676
FR0000079147-FS1118

20 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

U 10

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 novembre 2017, la société par actions simplifiée TLK[1] (1 place Verrazzano, CP610, 69258 Lyon Cedex 09) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 14 novembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société U 10 et détenir, individuellement, 1 005 444 actions U 10 représentant 1 810 888 droits de vote, soit 5,83% du capital et 6,21% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions U 10 hors marché.

À cette occasion, M. Thierry Lièvre **n'a franchi aucun seuil**, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Financière des Docks SAS et TLK SAS qu'il contrôle, et a précisé détenir, au 14 novembre 2017, directement et indirectement, 11 727 092 actions U 10 représentant 23 254 184 droits de vote, soit 67,94% du capital et 79,68% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière des Docks SAS	10 721 647	62,12	21 443 294	73,48
TLK SAS	1 005 444	5,83	1 810 888	6,21
Thierry Lièvre	1	ns	2	ns
Total Thierry Lièvre	**11 727 092**	**67,94**	**23 254 184**	**79,68**

[1] Contrôlée par M. Thierry Lièvre.
[2] Sur la base d'un capital composé de 17 260 745 actions représentant 29 183 719 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.